



Etaules

2010

Bulletin Municipal



Photo de Jean GUILLEMIN

SOMMAIRE

*** LE MOT DU MAIRE**

*** BUDGET COMMUNAL 2009**

*** PROJETS 2010**

Les travaux 2010

Le projet de création de la réserve naturelle régionale du Val Suzon

Le projet de création d'une carrière à Prenois

*** COMPRENDRE VOTRE FEUILLE D'IMPOTS**

*** LES COMPETENCES DES COLLECTIVITES LOCALES**

La commune

La communauté de communes

Le conseil général

Le conseil régional

*** ETAULES ET L'INTERCOMMUNALITE**

La vie des écoles

La Communauté de Communes « Forêts, Lavières et Suzon »

Le Syndicat d'assainissement de la vallée du Suzon

Le Syndicat d'électrification de Plombières-les-Dijon

*** LES ELECTIONS REGIONALES DES 14 ET 21 MARS 2010**

*** 2010 : ENQUETE INSSE SUR LE CADRE DE VIE ET LA SECURITE**

*** LE SITE INTERNET D'ETAULES**

*** LA VIE ASSOCIATIVE**

Le Comité des fêtes

La section Gymnastique

La section Ateliers

La section Tennis

*** LES MARIAGES A ETAULES DE 1628 A 1797**

*** L'ARRET DES TOURNEES EN BOUCHERIE**

*** INFORMATIONS DIVERSES**

*** RENSEIGNEMENTS PRATIQUES**

LE MOT DU MAIRE

Je commencerai par vous souhaiter une très bonne année 2010 pleine de bonheur, santé et prospérité.

Que tous ceux qui vous sont chers bénéficient également de ces vœux.

Ce bulletin pourrait s'appeler « tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les collectivités territoriales, sans jamais avoir osé le demander ».

A l'aube d'une réforme sans précédent concernant les collectivités territoriales, il m'a paru important de tenter d'expliquer les rouages et les principales compétences du Conseil Municipal, de la Communauté de communes, du Conseil Général de la Côte-d'Or et du Conseil régional de Bourgogne.

De la même manière, nous verrons comment fonctionne notre feuille d'impôts, comment sont calculés nos impôts, pourquoi certains payent plus de taxe d'habitation ou de taxe foncière que d'autres, etc., etc., etc.

C'est pourquoi dans les pages qui vont suivre, vous trouverez les réponses aux questions que je viens d'énumérer.

En termes de projets, le Conseil municipal avait décidé de faire procéder à des travaux d'entretien de son petit patrimoine rural (murs en pierres sèches) et à la remise aux normes de nos bâtiments communaux.

C'est chose faite, ou plutôt, chose engagée.

Vous avez en effet sûrement remarqué que les murs de soutènement qui se trouvent derrière la mairie sont presque terminés.

L'ensemble des fenêtres de la salle polyvalente est sur le point d'être changé.

La remise aux normes de l'installation électrique de la salle des fêtes est également effectuée.

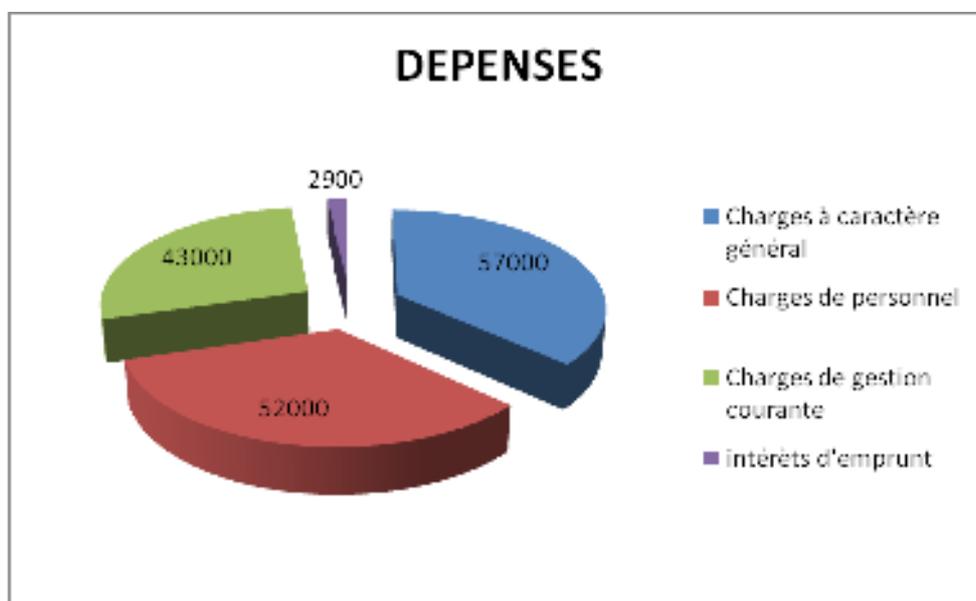
Au total, ce sont cinquante mille euros qui ont été investis dans ces travaux, rendus nécessaires soit par les contraintes réglementaires en vigueur, soit par mesure de sécurité.

A l'aube de 2010, je vous réitère tous mes vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

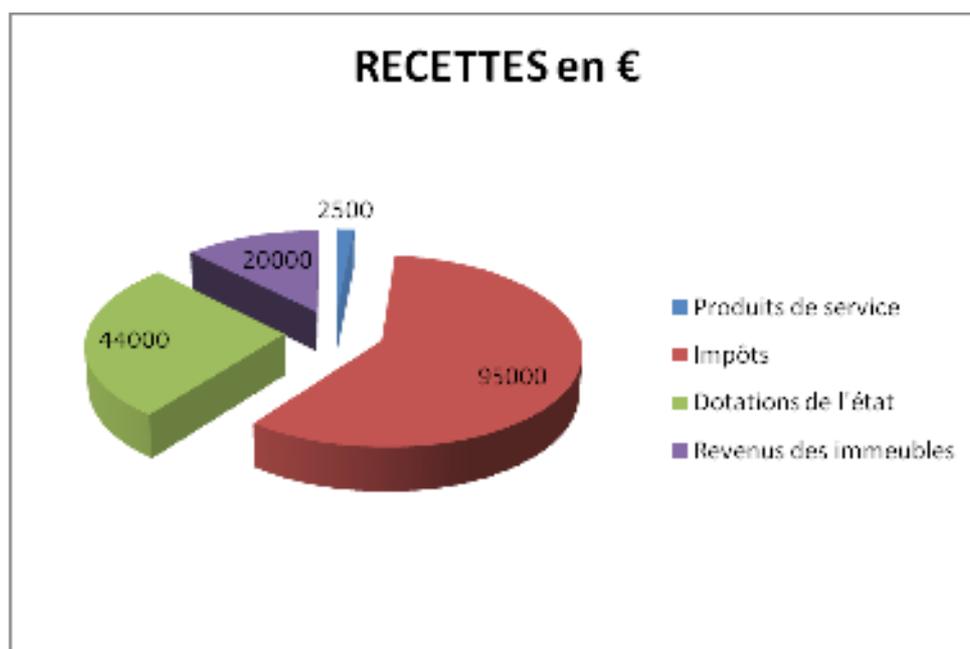
Jean-Paul SORDEL

BUDGET 2009

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



EXPLICATION DU BUDGET

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général : dans cette rubrique figure tout ce qui est nécessaire au fonctionnement de la municipalité : eau, électricité, fournitures diverses, entretien des matériels, maintenance des cloches, électricité de la salle des fêtes, etc

Charges de personnel : salaires et charges sociales de nos employés.

Charges de gestion courante : service incendie, frais de scolarité pour les écoles du plateau, alimentation de compte du centre communal d'action sociale, etc....

Intérêts d'emprunt : concerne l'emprunt que la municipalité a contracté pour la réalisation des 2 appartements locatifs.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Produits de service : chasse communale, redevance occupation de domaine public, etc.....

Impôts : produit de la fiscalité appliqué sur les ménages et les propriétaires d'Etaules.

Dotation de l'Etat : Dotation Globale de Fonctionnement. L'Etat rétrocède une somme annuelle à notre commune.

Revenus des immeubles : Location de la salle polyvalente et du gîte d'étape (8 000 € / an), location des 2 appartements (12 000 € / an)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2009, l'investissement est resté vierge.

Pour l'année 2010, seront inscrits au budget le remplacement des portes et fenêtres de l'ensemble polyvalent (16 000 €) et la totalité de la réfection des murs de soutènement derrière le bâtiment de la mairie (36 000 €)

RECETTES D'INVESTISSEMENT : (2010)

Subvention de 3 000 € pour les portes et fenêtres, accordée par Bernard DEPIERRE notre député.

Subvention de 10 000 € accordée par le Conseil Général de la Côte-d'Or pour la réfection des murs.

Le reste sera pris sur notre fonds de roulement communal, afin d'équilibrer.

Jean-Paul SORDEL

PROJETS 2010

TRAVAUX 2010

D'importants travaux ont été entrepris pour ce début d'année et seront terminés au cours du deuxième trimestre.

MURS DE SOUTÈNEMENT

Une partie des murs situés derrière la mairie sont en totale reconstruction pour des raisons de sécurité, car menaçant d'éboulement. La société dijonnaise « Elite Constructions », mieux disante de l'ensemble des devis reçus, a été choisie pour mener à bien ces travaux. Coût de l'opération 34 000 € HT.

FENETRES DE L'ENSEMBLE POLYVALENT

La totalité des huisseries extérieures de l'ensemble polyvalent seront changées au cours du premier semestre 2010. Les portes et fenêtres existantes étaient en bois et dataient de plus de vingt ans. Les nouvelles portes et fenêtres seront en PVC dotées de vitrage nettement plus performant, aussi bien au niveau de l'acoustique que du thermique. Coût de l'opération 16 000€ HT.

La commune ayant un endettement très faible, le Conseil Municipal a décidé de recourir à un emprunt de 50 000 € sur 7 ans pour financer ces travaux, préférant ainsi garder sa trésorerie.

LE PROJET DE CREATION DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DU VAL SUZON

Dans le cadre du projet de création d'une réserve naturelle régionale, l'ONF a mené une consultation auprès des élus des différentes communes et des propriétaires impactés privés afin de recueillir leur avis :

- L'unanimité est acquise pour favoriser la biodiversité sur le territoire concerné et préserver son patrimoine historique
- Les avis sont partagés sur l'accueil du public
- L'accueil des véhicules à moteur de loisirs est refusé, sauf par un acteur.

SUITE DU PROJET DE CREATION D'UNE CARRIERE A PRENOIS

L'enquête publique s'est achevée fin 2008, mais le Commissaire Enquêteur a demandé un complément d'information au pétitionnaire.

La décision préfectorale qui devait être arrêtée en juin 2009, est reportée à une date ultérieure, non connue à ce jour.

A NOTER :

LES DATES DE RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS EN 2010

Lundi 4 janvier
Lundi 1^{er} février
Lundi 1^{er} mars
Jeudi 1^{er} avril
Lundi 3 mai
Samedi 5 juin
Jeudi 1^{er} juillet
Lundi 2 août
Mercredi 1^{er} septembre
Lundi 4 octobre
Samedi 6 novembre
Mercredi 1^{er} décembre

COMPRENDRE VOTRE FEUILLE D'IMPÔTS FONCIERS

(idem pour Taxe d'Habitation, Taxe Foncier non Bâti)

Centre Impôts Fonciers pour plus de renseignements généraux : 03 83 46 78 5/7

→ Sans vous déplacer, par internet : www.impots.gouv.fr, pour consulter votre compte fiscal, réaliser des démarches en ligne

→ Sur place : Pour accélérer vos démarches, vous pouvez désormais obtenir les renseignements et documents locaux ainsi que déposer vos doubles taxes, à votre choix, aux deux guichets suivants de votre Centre des Finances Publiques :

Pour plus de détails, rendez-vous après 14 heures au Centre des Finances Publiques :

Centre des Finances Publiques
 25 RUE DE LA SOUDRONNERIE
 21047 DIJON CEDEX
 Tél : 03 80 23 07 10 Courriel : 0310@impots.finances.gouv.fr

TAXES FONCIÈRES - DETAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : COTE-D'OR Commune : 256 A ÉTAULES

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Taxe ordures ménagères	TOTAL des cotisations
Taux 2008	17,00 %	%	0,196 %	11,70 %	3,50 %	%	%	4,40 %
Taux 2009	17,00 %	%	0,47 %	11,91 %	3,65 %	%	%	5,23 %
Adresses								
Base	1491		1491	1491	1491			1491
Collectifs	255		7	178	54			78
Cotisations 2008	253		3	178	52			44
Cotisations 2009	253		7	178	54			78
Var. en %	+2,43 %	%	+132,33 %	+0,71 %	+3,85 %	%	%	+77,27 %
Proportions bâties								
Taux 2008	%	%	%	%	%	%	%	%
Taux 2009	%	%	%	%	%	%	%	%
Dans pays d'habitation								
Cotisations 2008								
Var. en %	%	%	%	%	%	%	%	%
Dégrèvements jouissance agricoles sur propriétés non bâties								
Base « État »								
Base « Collectifs »								
Protections fiscales								
Protections fiscales locales								45
Dégrèvement « Habitation principale »								
Dégrèvement JA « État »								
Dégrèvement JA « Collectifs »								
Références administratives : 210 52 005 012 255 A T W								
Montant de votre impôt								818

Les impôts communaux n'augmentent pas

Intercommunalité, oui

Département, oui

Ordures Ménagères, OUI

Région, oui

Qu'est ce qu'une « base »

Alors pourquoi notre impôt augmente

VOTRE FEUILLE D'IMPÔTS : EXPLICATIONS

1° Qu'est-ce qu'une base d'imposition ou « base locative » ?

Il faut savoir que l'ensemble des habitations des communes de France est classé par « catégorie » par une commission des impôts directs – composée d'habitants de la commune concernée - qui se réunit une fois par an, sous la responsabilité d'une personne des Impôts.

A Etaules, les habitations se répartissent entre les catégories de 4 à 7 sur une échelle de 1 à 9 (1 correspondant au château, et 9 étant la mesure).

Chaque catégorie est déterminée par plusieurs critères que sont notamment la surface habitable, le degré de confort, l'aspect extérieur, etc ... Vous ne la voyez pas apparaître sur votre feuille d'impôt, mais elle détermine par une mécanique compliquée « VOTRE » base d'imposition.

2° Qu'est ce que le « TAUX » ?

Le taux d'imposition s'applique sur la base précédemment expliquée. Chaque collectivité territoriale décide et vote les taux qui s'appliquent tous sur « VOTRE » base d'imposition.

Notre municipalité vote donc les taux qui généreront les rentrées d'argent nécessaires à la gestion de la commune.

La Communauté de commune en fait de même, ainsi que le Département et la Région. C'est l'ensemble de ces collectivités qui déterminent donc vos impôts : Foncier bâti, Foncier non bâti, et taxe d'habitation.

3° Pourquoi nos impôts augmentent-ils alors que les taux communaux n'évoluent pas ?

En effet, comme le montre [la feuille d'exemple](#), le taux voté par vos élus municipaux n'a pas bougé par rapport à l'année passée, et pourtant on voit que la variation en % augmente de 2.43%. L'explication est la suivante : ces 2.43% correspondent à l'inflation de l'année précédente qui s'applique automatiquement sur votre base d'imposition.

4° Mais où va ce que je paye ?

Toujours sur la feuille d'exemple, il suffit de regarder sur la ligne « cotisation », le détail par collectivités territoriales est noté. Vous trouverez dans les pages suivantes à quoi sert cet argent dans les diverses collectivités territoriales qui le perçoivent.

5° Taxe pour les ordures ménagères, à quoi ça sert ?

Egalement calculée par un taux appliqué sur « Votre Base », elle sert à financer l'ensemble des activités relevant du terme « déchets ». Nos ordures ménagères quotidiennes en sont l'épine dorsale, auxquelles il faut ajouter le tri sélectif, les déchetteries de Prenoix et de Savigny le Sec, ainsi que les objets encombrants.

De plus le terme « déchets » comprend également les déchets spéciaux tels que déchets médicaux des maisons de retraite, et les déchets industriels des entreprises présentes sur le territoire de notre communauté de communes.

LES COMPETENCES DES COLLECTIVITES LOCALES

La commune

Elle est représentée par 11 Conseillers municipaux élus au suffrage universel par les habitants de la commune, qui eux mêmes élisent le maire et les adjoints.

Les compétences communales sont quasi-générales, l'investissement et le fonctionnement sont du pouvoir décisionnaire de la commune.

Le fonctionnement : comme son nom l'indique, il s'agit de l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement de notre commune : achat de fuel ou d'électricité pour le chauffage des bâtiments communaux, salaires des employés communaux, réfection des voiries communales à la sortie de chaque hiver, participation aux frais de l'école de plateau qui se trouve à Darois, petit entretien des bâtiments communaux et du matériel (tracteur, tondeuse, tronçonneuse, etc.....)

L'investissement : Ce sont les dépenses qui augmentent le patrimoine communal ou qui consolident ce patrimoine. C'est, en général, pour contribuer aux dépenses d'investissement que la commune obtient des subventions soit de l'Etat, soit du Département ou de la Région.

Comment est organisé ETAULES :

Compétences transférées avec financement par notre commune.

- La compétence scolaire maternelle est transférée au SIVOS.
- La compétence scolaire primaire au syndicat pour l'enseignement primaire.

Compétences transférées financées par une quote-part de votre facture d'eau.

- la compétence de l'eau est transférée au SIVOS de Darois.
- La compétence assainissement est transférée au Syndicat d'assainissement situé à Anières

Compétences transférées financées par la Communauté de communes (Impôts)

- La compétence de l'entretien de l'éclairage public est transférée à la Communauté de communes « FORETS, LAVIERES et SUZON »
- La compétence « déchets » est transférée à la communauté de communes
- La compétence péri scolaire est transférée à la Communauté de communes CCFLS

Toutes ces compétences, une fois transférées, ne sont plus du ressort de notre commune.

La Communauté de communes

Elle regroupe les communes de Darois, Etaules, Messigny et Vantoux, Prenois, Savigny le Sec Deux ou trois délégués de chaque commune siègent et élisent un président et des vice-présidents.

Les compétences de la Communauté de communes sont :

- l'ensemble des dépenses liées au péri-scolaire : garderie, cantine, bâtiments abritant ces activités.
- Les dépenses liées à l'éclairage public : remplacement des ampoules grillées, l'entretien des feux tricolores et le remplacement des lampadaires accidentés.
- L'ensemble des dépenses liées au ramassage et au traitement de tous nos déchets : tri sélectif, déchets ménagers, déchetteries

Le Conseil Général de la Côte-d'Or

Président : François SAUVADET

Conseiller Général du canton de Fontaine-les-Dijon : Gilbert MENUT

Les compétences du Département sont :

- **La solidarité** : l'enfance et la famille, le handicap, les personnes âgées, l'insertion, la santé publique
- **Les collèges**
- **La jeunesse**
- **La culture** : la création du MuséoParc Alésia, le patrimoine, la musique et la danse, la lecture publique, les archives départementales
- **Le sport** : politique de soutien et d'accompagnement aux Comités départementaux, clubs sportifs, clubs professionnels, clubs de haut niveau, équipements sportifs
- **L'aménagement du territoire** : routes et infrastructures, logement, technologies de l'Information, le développement du territoire
- **Le tourisme**

Le Conseil régional de Bourgogne

Président : François PATRIAT

Les compétences obligatoires :

- **La formation professionnelle et l'apprentissage**
Le conseil régional de Bourgogne assure la promotion de l'apprentissage, du CAP au diplôme d'ingénieur. Il cofinance les CFA, les AFPA, le renouvellement du matériel pédagogique et la formation des tuteurs. Il met également en place des actions de valorisation des filières sanitaires et sociales.
- **La construction et la rénovation des lycées**
Le conseil régional s'est fixé comme objectif d'améliorer le cadre de vie et d'étude des 64 000 lycéens bourguignons. Pour garantir l'égalité des chances, la Région finance la gratuité des manuels scolaires, implique les jeunes dans le quotidien de leur établissement par le biais du budget participatif des lycées, encourage les pratiques culturelles et sportives.
- **La gestion des ATTEE des lycées**
Le conseil régional est responsable des personnels techniques des lycées (ATTEE). 1751 agents techniques des établissements d'enseignement travaillent dans les lycées de la Région.

- **L'aménagement du territoire**
Le conseil régional a un rôle moteur dans le développement local et rural, notamment en soutenant les «contrats de pays». La Région est le premier financeur des territoires. Elle intervient aussi dans le cadre de la Politique de la ville en accompagnant la rénovation urbaine et le tissu associatif des quartiers.
- **Les transports**
Le conseil régional gère le réseau des TER, qui transporte chaque jour plus de 42 000 voyageurs au départ de 150 gares. Il décide des dessertes locales en concertation avec les usagers et achète les nouveaux trains. Il finance par ailleurs l'aménagement et la réfection de routes nationales.
- **Le développement économique**
Le conseil régional accompagne l'implantation de nouvelles entreprises, le développement de zones d'activités économiques et met en place des mesures en faveur de l'emploi et de la formation continue des salariés.

Les compétences facultatives

Au-delà de ces compétences obligatoires, la Région Bourgogne a fait le choix d'intervenir aussi dans les domaines suivants :

- l'enseignement supérieur et la recherche, en améliorant la qualité de vie des étudiants sur les campus, en renforçant la coopération entre chercheurs et entreprises et en ayant une action volontaire en faveur de l'innovation
- l'environnement et le développement durable, en favorisant les pratiques respectueuses de l'environnement et des économies d'énergie
- les échanges internationaux et la coopération, en facilitant notamment la mobilité des jeunes Bourguignons en Europe
- la culture, le tourisme et la sauvegarde du patrimoine, en finançant les équipements et les manifestations culturels
- l'agriculture et la forêt, en soutenant les éleveurs, les producteurs et les cultures de qualité
- la santé publique, en aidant les professionnels de santé à se former et à exercer en Bourgogne
- les technologies de l'information et de la communication, en développant l'internet haut débit pour tous

Jean-Paul et Christelle

ETAULES ET L'INTERCOMMUNALITE

LA VIE DES ECOLES

L'école élémentaire du Plateau de Darois regroupe les élèves des communes de Darois, Etaules, Prenois et Val Suzon

Projet 2009 / 2010 de visioconférence : titre du projet : Let's fly to a new country !

Description du projet : favoriser l'apprentissage de l'anglais en faisant dialoguer les élèves par visioconférence.

Accompagnateur pédagogique : Patrick LE GUERNIC, conseiller pédagogique LVE - Hélène PIERRE, animatrice LVE

Accompagnement technique : Nicolas LARUELLE, animateur TICE Dijon Nord

Identité du locuteur natif : Sheli BLACKBURN, ROYDON school, Grande-Bretagne.

Objectifs : communiquer vers l'extérieur dans un contexte authentique (public natif) / s'intéresser à une autre culture.

Liens avec le cadre européen des langues : parler en continu, comprendre, réagir et parler en interaction orale.

Progression pédagogique en lien avec les nouveaux programmes de l'école primaire, le socle commun des connaissances et des compétences ainsi que le cadre européen des langues.

Fréquence des contacts : environ 1 fois par quinzaine.

Prolongement : communication écrite par courriel par l'intermédiaire du site internet de l'école (forum de discussion...) ou de la messagerie Gmail.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « FORETS, LAVIERES ET SUZON » EN 2009

Pour rappel :

5 communes composent la Communauté de Communes : Darois, Etaules, Messigny-et-Vantoux, Prenois et Savigny-le-Sec.

Président : Monsieur Pascal MINARD, maire de Darois

Peu à peu, la communauté de communes se dote de nouvelles compétences et de nouveaux moyens pour améliorer ses services à destination des habitants des villages qui la composent. Après la mise en place du tri sélectif au départ, puis la distribution de composteurs individuels, d'autres compétences ont été transférées à la CCFLS en 2009.

Ainsi, relèvent désormais de sa responsabilité le péri scolaire (accueil à la garderie des écoles, cantine), et l'entretien de l'éclairage public des 5 communes.

Les délégués de la commune d'Etaules à la communauté de communes « Forêts, Lavières et Suzon » : Bertrand COURBET et Jean-Paul SORDEL

Jean-Paul

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DU SUZON EN 2009

Pour rappel :

3 communes composent le syndicat : Asnières-les-Dijon, Etaules et Messigny-et-Vantoux
Présidente : Madame Patricia GOURMAND, maire d'Asnières-les-Dijon

Contrôle de l'état des réseaux

En 2009, la Lyonnaise des Eaux a poursuivi et achevé les vérifications de l'état de raccordement des branchements individuels au réseau collectif débutés en 2008.

Le fonctionnement du réseau est d'un bon niveau qualitatif dans son ensemble.

Raccordement du parc du Saussois de la CAF au réseau collectif

En 2009, la CAF a procédé au raccordement de l'assainissement individuel du parc du Saussois au réseau collectif qui avait fait l'objet d'une extension à cet effet à l'automne 2008.

Installation d'un débitmètre

Suite à la signature, le 6 avril 2007, d'une convention de déversement du réseau du Syndicat intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Suzon dans celui du Syndicat Mixte Dijonnais, il a été prévu l'installation d'équipements de contrôle des volumes et polluants des eaux usées du SIAVS, avant déversement dans le réseau du Syndicat Mixte Dijonnais.

Ces équipements (débitmètre, préleveur, armoire électrique, regard) sont installés depuis octobre 2009 en amont immédiat du premier raccordement de la commune d'Ahuy.

Ils sont alimentés en électricité par des panneaux solaires.

Fin du remboursement de l'emprunt pour le raccordement d'Etaules

2009 marque la fin du remboursement de l'emprunt que le syndicat avait contracté pour financer le raccordement d'Etaules à son réseau qui couvrait alors les communes d'Ahuy, Hauteville-les-Dijon, Asnières-les-Dijon et Messigny-et-Vantoux.

Les délégués de la commune d'Etaules au SIAVS : Jean-René ESTIVALET et Christelle HAAG

LES CAPTAGES D'EAU

La plupart des captages d'eau sont protégés réglementairement par une Déclaration Publique qui instaure un périmètre de protection. Par cet arrêté préfectoral, des périmètres de protection autour des captages sont définis (périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée) et une réglementation spécifique est associée à chaque périmètre. Certaines activités à risques (utilisation de produits phytosanitaires, forage de puits, ...) sont réglementées ou interdites.

Depuis le 8 juin 2007, une partie du territoire d'ETAULES se trouve dans le périmètre de protection d'un captage d'eau alimentant l'agglomération dijonnaise. Pour protéger la qualité de la ressource en eau et assurer un approvisionnement de qualité, il est nécessaire de respecter la réglementation.

A cet effet, depuis septembre 2009, un classeur d'information sur la réglementation réalisé par les services de l'Etat est à votre disposition à la Mairie. N'hésitez pas à venir le consulter.

Christelle

LES REALISATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION ET DE RESEAUX TELEPHONIQUES DE PLOMBIERES-LES-DIJON EN 2009

Pour rappel : le syndicat est composé de 37 communes
Président : Monsieur Jacky FOUILLOT, Plombières-les-Dijon

La tempête du 10 février 2009

La tempête du 10 février 2009 a provoqué des coupures d'électricité chez 12 000 clients des communes de Daix, Etaules, Magny-sur-Tille, Messigny-et-Vantoux et Val-Suzon.

Le président du syndicat a remercié ERDF pour l'intervention rapide de ses équipes lors de ces événements climatiques exceptionnels.

Report des travaux d'enfouissement pour la dissimulation des lignes électriques et de téléphone

Dans la poursuite des travaux réalisés à Etaules les années précédentes rue de Darois et rue de la Maison Commune, il était prévu de procéder à la dissimulation des lignes électriques et de téléphone rue d'Hauteville en 2009. Cependant, par insuffisance de crédits, ces travaux n'ont pas pu bénéficier de subvention du Conseil Général de la Côte-d'Or au titre de la valorisation de l'environnement.

Ils devraient être reportés sur l'année 2010.

Les délégués de la commune d'Etaules au SIERT : Christelle HAAG et Lionel HERRERO

Christelle

LE SITE INTERNET D'ETAULES : www.etaules21.fr

Notre site se porte plutôt bien et enregistre toujours un nombre croissant de visiteurs.

Pour l'année 2009, le site a enregistré 4 093 visites soit plus de 11 visites par jour.

On constate toujours une nette augmentation des consultations la veille de notre marché de bien que celui n'ait pas eu lieu cette année !

Le temps de consultation a légèrement baissé avec une moyenne 1 min 35 passée sur le site pour 2,91 pages consultées par visite.

Les visiteurs les plus nombreux se situent sur Dijon et son agglomération pour un tiers des connexions, viennent ensuite la région parisienne, puis Lyon, Longvic et Besançon.

Les internautes s'intéressent particulièrement au Marché de Noël, aux horaires de bus Transco, les Etaule(s) en France et le bulletin d'information.

Pour une meilleure lisibilité des différentes rubriques, le site sera entièrement restructuré et relooké très prochainement.

N'hésitez pas à me communiquer les adresses de vos blogs ou autres sites que vous jugerez utiles à etaules@free.fr ou par l'intermédiaire de notre page Contact.

Emmanuelle MARTIN

ELECTIONS REGIONALES DES 14 et 21 MARS 2010

Les prochaines élections régionales en France auront lieu les 14 et 21 mars 2010, de 8 heures à 18 heures, sauf dispositions particulières par arrêté préfectoral.

La carte électorale est distribuée à l'électeur au plus tard 3 jours avant la date du scrutin, les cartes qui n'ont pu être distribuées à leur titulaire avant le scrutin étant remises le jour du scrutin au bureau de vote de l'électeur, sur présentation d'une pièce d'identité.

Le vote par procuration permet de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix (inscrit dans la même commune et n'ayant pas reçu plus d'une procuration sauf si celle-ci a été établie à l'étranger). Il faut se présenter en personne au tribunal d'instance du lieu de résidence ou du lieu de travail, ou au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie du lieu de résidence ou du lieu de travail (à l'ambassade ou au consulat de France s'il réside à l'étranger).

Les conseillers régionaux sont élus pour 6 ans, au scrutin de liste, selon un système mixte combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel, en 1 ou 2 tours, sans panachage ou vote préférentiel, tout bulletin modifié en quoi que ce soit par un électeur étant déclaré nul.. Si aucune liste n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour, il est procédé à un 2ème tour de scrutin. Les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au 1er tour peuvent se maintenir, et éventuellement fusionner avec les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages.

Les listes sont déposées au niveau régional, mais les candidats sont répartis entre les départements (on parle de sections départementales) constituant la région.

Le nombre de sièges à attribuer pour chaque liste est calculé globalement au niveau régional, puis réparti entre les sections départementales en fonction du nombre de suffrages obtenus dans chaque section.

2010 : L'INSEE REALISE UNE ENQUETE SUR « LE CADRE DE VIE ET LA SECURITE »

Du 15 janvier au 15 avril 2010, l'INSEE réalise une enquête par sondage sur le thème du cadre de vie et la sécurité : la première partie de cette enquête porte sur la qualité de l'environnement de l'habitat, la seconde partie aborde les problèmes d'insécurité auxquels les personnes ont pu être confrontées au cours des deux dernières années (cambriolage, vandalisme, vol, agression, etc).

L'enquête est réalisée sur un échantillon de 23 750 logements, dont certains se situent à ETAULES. Les ménages seront interrogés par Mme MONNIER, enquêtrice de l'INSEE, qui sera munie d'une carte officielle. Les ménages interrogés seront prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur.

Les réponses fournies lors des entretiens restent anonymes et confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation.

Nous vous remercions de bien vouloir réserver un accueil favorable à l'enquêtrice chargée de vous interroger.

Christelle

LA VIE ASSOCIATIVE

LE COMITE DES FETES

Les FEUX DE LA SAINT JEAN : le 21 juin

Malgré le vent qui n'a pas permis d'allumer le traditionnel feu de joie, l'édition 2009 fut encore un grand succès pour cette traditionnelle manifestation, toujours autant appréciée de tous pour ses jeux, son barbecue, son bal endiablé, et son ambiance garantie. Vous avez été nombreux à demander du vin chaud en guise d'apéritif pour supporter les températures peu clémentes pour la saison : à méditer pour 2010 !

Le MECHOUI : le 13 septembre

Cette nouvelle édition du méchoui s'est déroulée sous un beau et franc soleil, comme à l'accoutumée, devant la salle de fêtes, et a rassemblé près de 200 personnes. Retrouvez toutes les photos de cette journée sur le site internet.

HALLOWEEN, le 31 octobre

Grâce à une météo calme pour une fin octobre, cette animation a remporté un grand succès auprès des plus jeunes cette année encore, et vous êtes toujours nombreux à accueillir les enfants.

Christelle

VOYAGE EN ALSACE, le 12 décembre

Samedi 12 Décembre, 7 heures du matin, notre car de 27 places quitte Etaules pour l'Alsace à la découverte de ses traditionnels marchés de Noël : Colmar, Riquewihr, et Kaysersberg. A bord 16 habitants de notre village, et 11 personnes des environs alléchés par ces festivités, équipés de bonnet et bottes fourrées prêts à affronter une température voisine de 0°, cela rappelait des souvenirs...Quelques imprudents avaient omis de s'habiller en conséquence.

Quelle magie de couleurs, de décoration aux fenêtres, aux balcons, sur les toits, d'illuminations dans les rues, dans les cours, aux arbres; les ours polaires étaient les rois de l'année, il y en avait partout, sur les gondoles à Colmar, aux balcons à Riquewihr. Les cabanes en bois alignées de part et d'autre des ruelles qui bordaient la petite Venise laissaient échapper des odeurs et senteurs diverses, parfum de cannelle, de vin chaud, de spécialités charcutières locales, idem à Riquewihr et Kaysersberg. Effectivement, cela est magique, l'Alsace est déjà une région superbe avec ses maisons colorées, ses colombages, ses toits aux tuiles vernissées,

les fêtes de l'Avant jusqu'à l'Epiphanie ne font que lui donner encore plus de beauté et d'éclat.

Retour à Etaules vers 23h ravis d'une journée sans encombre, les jambes fatiguées d'avoir beaucoup marché, les yeux encore scintillants de ces lumières festives, nous nous quittons satisfaits de notre journée et reconnaissants envers le Comité des Fêtes qui avait financièrement participé à la réalisation de cette journée.

On ne peut toutefois s'empêcher d'évoquer notre marché de Noël qui sur le plan artisanal n'a rien à envier aux marchés de Noël que nous avons visités, bien au contraire car hormis les stands relatifs à la gastronomie alsacienne, tout ce qui est proposé à la vente est de provenance asiatique ou d'Europe de l'est. Quel dommage, nous qui pensions ramener des originalités artisanales.

Cette expérience est certainement à renouveler, et pourquoi ne pas envisager d'autres destinations à la journée, toutes suggestions étant les bienvenues.

Patrick

DATES A RETENIR POUR 2010 :

27 MARS : RANDONNEE PEDESTRE

26 JUIIN : FEUX DE LA SAINT JEAN

5 SEPTEMBRE : MECHOUI

2 OCTOBRE : RANDONNEE PEDESTRE

31 OCTOBRE : HALLOWEEN

Christelle

LA SECTION GYMNASTIQUE / RENFORCEMENT MUSCULAIRE

Le 16 septembre 2009, les cours de gymnastique / renforcement musculaire ont repris, chaque mercredi de 19h15 à 20h15, à la salle des fêtes d'ETAULES. Ils sont, comme l'année dernière, encadrés par Juliette MATICHARD, enseignante diplômée, qui n'a rien perdu de son énergie pendant l'été.

Notre groupe compte, à ce jour, 16 personnes (nous étions 19 l'année dernière) dont 12 sont d'ETAULES, 2 de VAL SUZON, 1 de SAUSSY et 1 de MESSIGNY ET VANTOUX.

Si l'effectif s'est légèrement réduit cette année, le côté très positif est qu'il s'est enrichi d'un représentant de la gent masculine, ce que nous avons toutes fort apprécié. Espérons qu'il saura faire des émules !

La salle nous permet encore d'accueillir quelques personnes aussi n'hésitez pas à vous joindre à nous. Si vous n'êtes pas certain que les cours puissent vous convenir, vous pouvez tout à fait participer, à titre gracieux, à une ou deux séances d'essai, histoire de vous faire une idée. Outre l'entrain communicatif de notre intervenante et la variété des exercices qu'elle propose, je suis certaine que vous ne pourrez qu'apprécier son sérieux et son professionnalisme : ses cours s'accompagnent de recommandations, d'un contrôle des positions et, si besoin, d'une adaptation des exercices pratiqués. Par ailleurs, sachez qu'à l'exception d'un tapis de sol, aucun

équipement spécifique n'est demandé. Enfin, en cas d'inscription à compter de janvier, votre participation annuelle sera minorée du montant du premier trimestre soit 60 € au lieu de 90 €.

Dans l'espoir de vous compter parmi nous, je vous adresse toutes mes amitiés et profite de ce début d'année pour vous présenter mes meilleurs vœux pour 2010.



Emmanuelle

LA SECTION « TENNIS »

Pour l'école de tennis, nos enfants ont bénéficié en 2009 d'une très belle saison. Pas d'intempérie ou peu, un temps plutôt clément au moment des cours ont permis aux enfants d'être dans de bonnes conditions et réceptifs.

Pour la deuxième année d'encadrement par Thomas GEVREY, on note une progression importante et constante de tous les élèves.

Certains enfants ont intégré l'école de tennis de Messigny et Vantoux à la rentrée de septembre, ils bénéficient des cours couverts de la ligue de Bourgogne pour continuer de jouer l'hiver.

Thomas, licencié ASPTT et donnant des cours également à Messigny, a préféré encadrer ses élèves dans ce club plus petit, doté d'une excellente ambiance.

C'est tout de même une école de tennis de plus de 60 enfants et les élèves d'Etaules sont en préparation pour leur premier championnat de printemps !

Belle satisfaction, bravo à tous !

Les adhérents d'Etaules ont pu profiter du terrain toute la belle saison, une bonne fréquentation a été observée.

Au printemps, la reprise des cours débutera en avril, la circulaire d'inscription sera distribuée courant mars.

Christine et Bernard

SECTION « ATELIERS »

La nouvelle formule des ateliers à la carte semble être appréciée puisque durant l'année 2009, 39 personnes d'Etaules et des environs ont participé à ces ateliers en choisissant les thèmes selon leur goût.

Les intervenants reversent 10% du tarif des séances à l'association.

Désormais le programme des ateliers figurera dans la vitrine d'affichage de la mairie ainsi que sur le site internet d'Etaules (Merci Manue pour la mise à jour et les photos) .

Rappel du programme de février et mars :

Samedi 6 Février : de 15h à 18h atelier animé par Brigitte LYON

Réalisation en tissu d'un sujet « Tilda » ou « Anne Pia » : personnage ou poule

Vendredi 26 Février : de 13h30 à 19h atelier animé par Nathalie URBAIN

Peinture sur bois et sur lin

Samedi 6 Mars : de 15h à 18h atelier animé par Brigitte LYON

Home déco

Vendredi 19 Mars : de 13h 30 à 19h : atelier animé par Nathalie URBAIN

Peinture sur bois et sur lin.

Jeudi 25 Mars : de 19h30 à 22h atelier animé par Nathalie SEJOURNANT

Art floral : composition printanière (tons : parme, blanc, vert anis) dans un contenant rond d'environ 25/30 cm de diamètre. Inscriptions impérativement avant le jeudi 18 Mars

Samedi 27 Mars : de 15h à 18h atelier animé par Brigitte LYON

Suite de l'atelier précédent

Vous êtes tous et toutes les bienvenus.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter ou à passer nous voir salle Anaïs durant les séances.

Amicalement,

Monique (03.80.35.61.52) et Brigitte (03.80.35.61.75)

LES MARIAGES A ETAULES ENTRE 1628 ET 1797

Les bénévoles du Cercle Généalogique de Côte-d'Or ont réalisé des relevés dans l'état civil des mariages de 1628 à 1797 et les ont saisis dans un recueil consultable librement à la mairie. Pour la majorité des mariages, les informations suivantes sont disponibles : date du mariage, noms de l'époux et de l'épouse, noms des parents des époux, âge et/ou profession des époux, noms des présents au mariage.

Exemple :

Le plus ancien mariage figurant dans ce recueil date du 15 août 1628 et a uni M. PERSONNIER à Melle BONTEMPS.

On y retrouve déjà des noms de famille d'Etaules qui nous sont plus ou moins familiers : ANCERY, CORNEMILLOT, FEVRET, MENETRIER, MEURET, PERRIER, PICARD, RATEL, etc ...

N'hésitez pas à venir consulter ce document.

Christelle

L'ARRET DES TOURNEES EN BOUCHERIE DANS LA COMMUNE

Le samedi 30 octobre 2009, la boucherie charcuterie de Messigny-et-Vantoux exploitée par Monsieur et Madame PALLEGOIX a définitivement fermé ses portes, pour une retraite bien méritée après 46 ans de travail.

Le commerce avait été créé en 1908 par Hyppolite PALLEGOIX, le grand-père, auquel avait succédé son fils, Louis PALLEGOIX, en 1950, puis Jean-Louis, son petit-fils en 1981.

La boucherie charcuterie desservait chaque semaine de nombreuses communes en tournées, et notamment ETAULES, le samedi en fin d'après-midi.

Depuis novembre dernier, la « Boucherie du Gourmerault » est présente tous les vendredis de 8h30 à 12h, place de l'Eglise à Messigny-et-Vantoux : elle propose tous les produits de boucherie et de charcuterie, ainsi que des fromages du Jura (Tél. : 06.76.71.49.97)

Christelle

INFORMATIONS DIVERSES

LES BUS DU RESEAU TRANSCO :

www.mobigo-bourgogne.com/transco-lignes.htm

UTILE A SAVOIR : les bus TRANSCO sont à la disposition de toute la population.

Les titres de transport permettant aux personnes qui désirent voyager sur le réseau Transco sont disponibles soit auprès du conducteur pour les billets à l'unité soit en gare routière de Dijon.

La commune d'Etaules est desservie par la ligne n° 50 : Dijon / Chatillon sur Seine via Talant. Le service est assuré aux horaires suivants :

Au départ d'Etaules :

	ETAULES MAIRIE	TALANT COLLEGE	TALANT ARANDES	DIJON SQUARE DARCY	DIJON BORDOT	DIJON 30 octobre
Du lundi au samedi	7h12	-	7h31	7h35	7h43	7h50
Du lundi au samedi (1)	7h27	7h45	7h50	7h58		
Du lundi au samedi (2)	8h12		8h31	8h35	8h43	8h50

(1) Vacances scolaires incluses

(2) Période scolaire uniquement et hors vacances

Pour le retour :

	DIJON Colonel GRANC EY	DIJON BORDOT	DIJON SQUARE DARCY	TALANT ARANDES	TALANT COLLEGE	ETAULES
Mercredi (2)			-	-	12h10	12h25
Mercredi et samedi (2)	12h10	12h20	12h30	12h37	-	12h55
L,M,J,V (2)	16h05	16h15	16h25	16h32	16h40	16h55
L,M,J,V (2)	17h10	17h20	17h30	17h37	-	17h55
Du lundi au samedi (1)	18h10	18h20	18h30	18h37	-	18h55

A CONNAÎTRE

POMPIERS : 18

BRIGADE DE GENDARMERIE DE MESSIGNY-ET-VANTOUX : 17 (urgence)

Allée des Chenevières – 21380 Messigny-et-Vantoux : tél : 03 80 44 90 31

CENTRE ANTI-POISON : Hôpital Général – SAMU – tél : 15 et tél : 03.80.30.03.50

N° d'appel d'urgence européen : 112 (depuis portable)

SOS MEDECINS DIJON : 4 impasse Prosper Gallois – Chenôve : Tél : 03 80 59 80 80

MAIRIE : tél - fax : 03 80 35 60 65 ; mairieetaules@wanadoo.fr; www.etaules.free

Secrétaire de Mairie : Madame Monique NOIROT

Heures d'ouverture de la Mairie : le jeudi de 14h à 19h

Permanence du Maire : le jeudi de 17h30 à 19h

CABINE TELEPHONIQUE : à carte, place de la Marie.

ECOLES

Directeur Ecole Primaire : Monsieur PONT : tél : 03 80 35 62 42

Directrice Ecole Maternelle : Madame LAGUILLAUMIE : tél : 03 80 35 60 60

CANTINE / GARDERIE des écoles :

Cantine : tous les jours d'école sauf le samedi.

Garderie : matin, midi (pour les demi-pensionnaires), et soir.

ASSISTANTE MATERNELLE AGREEE : Mme LARMONIER Nicole

5 rue de l'Abreuvoir - 21121 Etaules – Tél : 03.80.35.68.59

PAROISSE :

Père HOPPENOT : 2, impasse du Presbytère, 21380 Messigny et Vantoux ; 03 80 35 40 04 –
email : leshautsdusuzon@orange.fr

Offices : consulter le tableau affiché sur la porte de l'église.

**EAU ET ASSAINISSEMENT : Lyonnaise des Eaux, service Gestion Clientèle,
12 Bd Dr Jean Veillet, BP 26629, 21066 Dijon Cedex.**

Centre relation clientèle : 0 810 374 374. En cas d'urgence 24h/24 : 0 810 874 874

LA POSTE : Fontaine-les-Dijon. Renseignements : 03 80 56 24 50.

Courrier : 03 80 56 26 71.

**TRI SELECTIF : ramassage tous les mercredis pour les bacs jaunes + bacs bleus les
semaines paires ou bacs verts les semaines impaires.**

ORDURES MENAGERES : ramassage tous les lundis après-midi.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Nature de la pièce désirée	Où s'adresser	Pièces à fournir	Coût
Extrait de naissance	A la mairie du lieu de naissance	Indiquer nom, prénoms et date de naissance	1 enveloppe timbrée
Extrait de mariage	A la mairie du lieu de mariage	Indiquer nom, prénoms et date de mariage	1 enveloppe timbrée
Extrait de décès	A la mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt	Indiquer nom, prénoms et date de décès	1 enveloppe timbrée
Casier Judiciaire	Casier Judiciaire National 107, rue du Landreau 44079 Nantes cedex	joindre copie du livret de famille	gratuit
Carte Nationale d'Identité Sécurisée (valable 10 ans)	Mairie du domicile	2 photos d'identité extrait d'acte de naissance 1 justificatif de domicile	gratuit
Passeport (valable 10 ans)	Mairie de Fontaine-lès-Dijon	Carte d'identité 2 photos récentes livret de famille Extrait d'acte de naissance + 1 justificatif de domicile	Timbre fiscal de 89 € 45 € pour mineur +15 ans 20 € pour mineur - de 15 ans
Validation du Permis de chasser	Fédération départementale de la chasse	Permis de chasse Timbres cynégétiques 1 attestation d'assurance l'autorisation des parents pour les mineurs	A verser au Percepteur en retirant le permis
Légalisation de signature	Mairie	la signature doit être apposée à la Mairie	gratuit
Autorisation, sortie de territoire	Mairie du domicile ou de résidence	Livret de famille et carte d'identité	gratuit
Certificat d'Hérédité (sommes inférieures à 5336 €)	Mairie du domicile ou de résidence	Livret de famille des héritiers et du défunt	gratuit
Duplicata du livret de famille	Mairie du lieu de mariage ou par l'intermédiaire de la mairie du domicile	Liste des enfants avec leurs date et lieu de naissance	gratuit
Certificat de vaccination	Mairie du domicile	Certificats originaux ou carnet de santé de l'enfant	gratuit
Certificat de résidence	Mairie de résidence	Une déclaration sur l'honneur suffit généralement	gratuit
Certificat de vie commune	Mairie du domicile	Déclaration sur l'honneur Cartes d'identité des intéressés	gratuit
Inscription sur les listes électorales	Mairie du domicile	Livret de famille et carte d'identité	gratuit